

Définitions

On distingue, pour le véhicule tracteur :

- Le poids à vide (PV), noté G1 sur carte grise
- Le poids total autorisé en charge (PTAC), noté F2 carte grise
- Le poids roulant total autorisé (PTRA), noté F3 sur carte grise

et pour la remorque :

- Le poids à vide (PV), noté G1 sur carte grise
- Le poids total autorisé en charge (PTAC), noté F2 carte grise

Toutes ces valeurs sont indiquées sur la carte grise du véhicule et de la remorque.



La Remorque

- Fabricant : CARROSSERIE SORIN
- Poids à vide à la pesée : 680 KG
- Catégorie du véhicule : Remorque
- Désignation nationale : Plateau
- PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) : 3500KG

Ce modèle à été spécialement conçu pour recevoir une Tiny House, ce n'est pas une remorque de bateaux détournée !

Hauteur et Largeur ?

Pour la largeur, la réglementation est claire, pour rester dans la norme routière, il ne faut pas dépasser 2.55m de largeur, au-delà c'est un convoi exceptionnel !

Pour la hauteur, il s'agit de pouvoir se déplacer sans encombre sous les fils téléphone et les ponts principalement. La hauteur de 4.3m est considérée comme maximale pour ne pas avoir trop d'obstacle, mais ceci ne vous dispensera pas de bien préparer votre itinéraire pour bien vérifier chaque hauteur de pont..



Le seul permis B ne suffira pas pour se déplacer avec une Tiny House sur une remorque dont le PTAC est de 3500KG, car on se trouvera forcément dans le cas où la somme des PTAC est supérieure à 4250KG. Il faut donc le permis EB.

Le véhicule tracteur devra aussi être prévu en fonction de son PTRA (Poids Total Roulant Autorisé). Qui doit correspondre à la somme des PTAC de véhicule tracteur et du PTAC de la remorque.

